

CCass,Rabat,18/02/2003,418/200 2

Identification			
Ref 20968	Juridiction Cour de cassation	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 159
Date de décision 20030218	N° de dossier 418/2002	Type de décision Arrêt	Chambre Sociale
Abstract			
Thème Accident de travail, Travail		Mots clés Point de départ du délai, Maladie professionnelle, Durée d'exposition	
Base légale		Source Ouvrage : Arrêts de la Chambre Sociale - 50 ans Auteur : Cour suprême - Centre de publication et de Documentation Judiciaire Année : 2007 Page : 103	

Résumé en français

Le droit à la rente est ouvert au salarié qui remplit la condition de durée d'exposition à la maladie soit 5 années, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 20 mai 1967. Le délai de mise en jeu de la responsabilité court à compter du jour du commencement de la période d'exposition au risque d'atteinte de la maladie professionnelle, en l'espèce la silicose.

Texte intégral